



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Délibération n° 2020-09

**Nombre de représentants  
au Comité Syndical :**

**en exercice : 29  
présents : 7  
pouvoirs : 5**

*L'an deux mille vingt, le lundi 25 mai à 11 heures, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session exceptionnelle, en audioconférence, à Rodez, sous la Présidence de Madame Magali BESSAOU*

*Date de la convocation de la réunion : 19 mai 2020*

**PRESENTS :**

*Mesdames Magali BESSAOU, Monique BUERBA, Michèle BUESSINGER, Christine PRESNE et Gisèle RIGAL,  
Messieurs Claude ASSIER et Roger AUGUY*

**Absents ayant donné POUVOIR :**

*Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame BESSAOU  
Madame Annie BEL à Madame Gisèle RIGAL  
Madame Martine CENSI à Madame Monique BUERBA,  
Madame Karine ORCEL à Monsieur Claude ASSIER,  
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER.*

**Excusés :**

*Madame Brigitte MAZARS  
Monsieur Yves MAZARS*

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 19 mai 2020,  
Considérant le rapport adressé le 19 mai 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 10 stipulant que les délibérations de l'organe délibérant sont valables dès lors que le tiers de ses membres en exercice est présent et qu'un membre peut détenir deux pouvoirs,

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 6, précisant que dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le maire ou le président peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence

**Modalités d'identification des participants, de conservation des débats et modalités de scrutin du Comité syndical en audioconférence**

***Le Comité Syndical, à l'unanimité,***

***APPROUVE les modalités d'identification des participants, de conservation des débats et les modalités de scrutin en audioconférence exposées ci-après :***

Déposé en Préfecture le

**25 MAI 2020**

**1. Modalités d'identification**

***Chaque membre ayant préalablement confirmé sa participation à l'audioconférence a été destinataire, avant l'heure prévue de la réunion, des moyens nécessaires pour se connecter (numéro de téléphone et code d'accès). Au début de la réunion, chaque membre est appelé par la Présidente à se présenter en indiquant son nom, prénom et son mandat.***

***En cas de pouvoir(s) délivré(s), chaque membre présent est invité à préciser le nom, prénom et le mandat de la ou des personne(s) dont il a reçu le pouvoir.***



**Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron**

Place Foch – 12000 RODEZ  
Tél : 05 65 73 80 30 - [contact@crd-aveyron.fr](mailto:contact@crd-aveyron.fr)

*Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988*



**2. Modalités de conservation des débats**

*Le secrétaire de séance désigné par les membres présents, rédigera le compte-rendu de la réunion lequel sera conservé avec les délibérations adoptées.*

**3. Modalités de scrutin**

*Le scrutin sera public. Il sera organisé par appel nominal ; chaque membre du comité syndical appelé fera état de son vote. En suivant, il fera, le cas échéant, état du vote du ou des élu(s) dont il a reçu le pouvoir.*

**Sens des votes :**

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme*

*La Présidente,*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name.

**Magali BESSAOU**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Modalités d'identification des participants, de conversation des débats et modalités de scrutin du Comité Syndical en audioconférence

Date de décision: 25/05/2020

Date de réception de l'accusé 25/05/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20200525\_09

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20200525-20200525\_09-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2020.09\_Debat\_Audioconference.pdf ( 99\_DE-012-251200986-20200525-20200525\_09-DE-1-1\_1.pdf )